

Contrôle sur pièces de l'EHPAD du Jardin Anglais

Octobre 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitif

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	6 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés par le/la Président(e) du CVS.
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04 et Remarque_02	1 - Gouvernance	Prescription_04	Clarifier l'intervention du médecin identifié comme médecin coordonnateur au sein de l'EHPAD du Jardin Anglais : <ul style="list-style-type: none">- En veillant à ce que le temps de travail du médecin coordonnateur soit adapté au nombre de résidents accueillis dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).- En élaborant une fiche de poste pour le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF	6 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur Fiche de poste du médecin coordonnateur
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		

Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_08	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	Recommandation_09	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220005037_GROUPE HOSPITALIER RANCE EMERAUDE